

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer l'association d'assurance sur la vie, dite de la confédération," et lesquels sont lus comme suit :

Page 1, ligne 24, après " sera " insérez : " pour la première année qui suivra la passation du présent acte."

Page 1, ligne 27, retranchez depuis " quarante-huit " jusqu'à " La " dans la 30e ligne. Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

*Ordonné*, Que M. DeVeber ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la Halle aux bois de la cité de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

*Ordonné*, Que l'honorable M. Laird ait la permission d'introduire un bill pour amender certaines lois relatives aux affaires se rattachant aux sauvages des provinces de *Manitoba* et de la *Colombie Anglaise*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de M. Young, secondée par M. Scatcherd,

*Ordonné*, Que la considération du rapport du comité au sujet du rapport de la publication des débats soit le premier item sur la liste des avis de motion pour lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondée par l'honorable M. Cartwright,

*Résolu*, Que, lundi prochain, cette Chambre se formera en comité pour examiner une certaine résolution pourvoyant au paiement d'une indemnité à même le revenu du havre de *Québec* au président du Bureau des Commissaires du dit havre.

Sur motion de l'honorable M. Mackenzie, secondée par l'honorable M. Dorion,

*Résolu*, Que, lundi prochain, cette Chambre se formera en comité, pour examiner une certaine résolution pourvoyant au paiement d'une indemnité à même le revenu du havre de *Montréal* au président du bureau du dit havre.

Un bill pour établir un collège militaire dans une des villes de garnison du *Canada*, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie des remorqueurs du *St. Laurent*," lequel est lu comme suit :

Page 1, ligne 8.—Après " navigation, insérez " à vapeur. "

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

*Ordonné*, Que le greffier reporte le bill du Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill pour amender l'acte des terres de la Puissance, étant lu,